

COMMUNIQUE DE PRESSE N° 012...../CENI-RDC/18

La Commission Electorale Nationale Indépendante (CENI) porte à la connaissance des Partis et Regroupements politiques ainsi qu'aux candidats indépendants que conformément à la loi électorale, la CENI rend disponibles les formulaires de dépôt des candidatures à retirer dans les Bureaux de Réception et Traitement des Candidatures installés aux chefs-lieux des territoires et dans les villes.

Pour faciliter l'obtention de ces formulaires par le candidat ou le mandataire, la CENI vient de les rendre disponibles sur son site web : www.ceni.cd

Pour accéder à ces formulaires, le candidat indépendant, le Parti politique, le Regroupement politique ou leur mandataire respectif doit au préalable se faire identifier en indiquant de manière claire son nom, son post-nom, son statut (candidat ou mandataire), (indépendant ou parti politique ou regroupement politique), la circonscription de dépôt de candidature ainsi que son numéro national (NN) inscrit sur la partie supérieure droite de la carte d'électeur.

Seuls les candidats ou mandataires ayant respecté cette exigence auront accès direct aux formulaires.

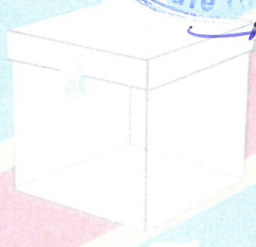
La CENI rappelle aux Partis et Regroupements politiques ainsi qu'aux candidats indépendants que les dossiers de candidatures ne doivent être déposés que dans le Bureau de Réception et Traitement des Candidatures territorialement compétent.

Par ailleurs, la CENI invite les Partis politiques et les Regroupements politiques retardataires à déposer les versions physique et électronique de leurs logos au plus tard le mardi 19 juin 2018 à la Maison des élections située au deuxième niveau de l'immeuble ex. Kin Mazière à Kinshasa/Gombe.

Les Partis et Regroupements politiques ayant leurs sièges en province peuvent le faire auprès de la représentation provinciale de la CENI.

Fait à Kinshasa, le 18 JUN 2018


Jean Pierre KALAMBA MULUMBA N'GALULA
RAPPORTEUR



CENI
R.D.C